

# La nouvelle option pour les constructions en bois de hauteur moyenne à cinq et six étages

## NOUVELLE OPTION DE CONSTRUCTION

**Une proposition pour moderniser** le modèle du Code national du bâtiment (CNB) en 2015 afin d'augmenter les limites actuelles de hauteur des constructions de bois est actuellement à l'étude. Un examen scientifique et technique rigoureux et exhaustif par des comités d'experts de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI) a donné lieu à des recommandations visant à porter l'actuelle limite de quatre étages à cinq et six étages. Ces comités indépendants sont composés de professionnels de l'industrie, de groupes d'intérêts communautaires et de groupes d'intérêts variés comme les sapeurs-pompiers.

### Plus de choix

La nouvelle option de constructions à cinq et six étages procure aux constructeurs une solution de rechange conforme aux normes qui respecte les normes de sécurité, de santé et d'accessibilité de même que les objectifs de protection structurelle et de résistance aux incendies des codes de construction nationaux.

Qu'ils soient construits avec des matériaux de charpenterie légère ou avec le nouveau bois d'ingénierie, la hauteur et la superficie plus grandes de ces bâtiments donnent lieu à de nouvelles possibilités pour les architectes et les promoteurs afin de construire des projets qui s'inscrivent mieux dans leur vision et leur conception d'ensemble.

### La construction à ossature de bois, c'est plus rapide et efficace, et c'est moins cher

Les nouvelles constructions en bois de hauteur moyenne favorisent également une concurrence accrue entre les fournisseurs de matériaux de structure sur le marché, entraînant généralement une baisse de l'ensemble des coûts des matériaux. Le rythme de construction est aussi généralement accéléré puisque la construction à ossature de bois peut s'échelonner toute l'année partout au pays. De plus, les promoteurs ont accès à un large bassin d'ouvriers hautement qualifiés qui maîtrisent bien les techniques de travail avec les produits du bois.

En tenant compte de tous ces avantages, les constructeurs font état de réductions des coûts jusqu'à 15 %. Pour les acheteurs ou locataires, ces économies peuvent représenter des condominiums ou des logements locatifs plus abordables.

### Mettre en valeur l'espace urbain

Les terrains bordant les corridors urbains sont généralement sous-utilisés et représentent de grandes possibilités de

réaménagement. La nouvelle option de construction peut mettre en valeur ce potentiel urbain en permettant la construction de bâtiments de hauteur moyenne à cinq et six étages dans les corridors de communautés où, en raison des coûts de construction, ils n'étaient pas réalisables.

L'avènement des constructions en bois de hauteur moyenne sur des artères principales sous-utilisées signifie que les promoteurs peuvent contribuer à la croissance résidentielle dans des secteurs généralement bien desservis par plusieurs circuits de transport en commun et ainsi favoriser une meilleure utilisation des infrastructures existantes.

En plus de ces avantages, les aménagements de hauteur moyenne peuvent contribuer à satisfaire la demande en matière de diversité des logements en permettant une grande variété de configurations et de tailles. Toutes ces raisons ont amené les planificateurs urbains à encourager la construction à hauteur moyenne à vocation résidentielle ou multiusage dans les corridors urbains. Ces constructions sont considérées comme un moyen incontournable de créer des villes canadiennes plus denses, mais où il fait bon vivre.

**Le Conseil canadien du bois est l'association nationale qui représente les fabricants de produits du bois canadiens utilisés dans la construction. Le CCB encourage la réalisation d'évaluations du cycle de vie et la déclaration de caractéristiques relatives à l'environnement au moyen de la déclaration de produit environnemental. Prière de visiter le [www.cwc.ca](http://www.cwc.ca).**

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Natalie Tarini  
Gestionnaire, Communications et secrétaire de  
l'Association  
Conseil canadien du bois  
613-747-5544 poste 225 [ntarini@cwc.ca](mailto:ntarini@cwc.ca)

Canadian  
Wood  
Council

Conseil  
canadien  
du bois

